



Autorisations de séjour «cas de rigueur» à des personnes dont le séjour n'est pas réglé¹ (Art. 30 alinéa 1 lettre b LEI)

1er janvier au 31 décembre 2021

Canton ²	Admission ³	Refus
BE	8	0
BS	7	0
FR	5	1
GE	1'582 ⁴	13
GL	1	0
NE	4	0
SG	1	0
VD	90	1
ZH	10	0
Total	1'708	15

¹ Source SYMIC

² Cantons, qui ont soumis des demandes d'autorisations de séjour pour approbation du SEM au sens de l'art. 30 alinéa 1 lettre b LEI.

³ Cette colonne comprend les admissions et les prolongations cumulées.

⁴ Dans le cadre du Projet Papyrus, il y a eu 213 approbations Papyrus, 508 approbations Post-Papyrus (demandes déposées après la clôture du Projet) et 861 prolongations de l'approbation Papyrus.